



Solidaires Finances Publiques

V A L - D E - M A R N E

Local syndical- Hôtel des Finances

1 Place du Général Billotte - 94040 CRÉTEIL Cedex

Tél. : 01-41-94-34-64 ; 01-43-99-65-48 ou 37-95
solidairesfinancespubliques.ddfip94@dgfip.finances.gouv.fr

Déclaration liminaire du Comité Technique Local (CTL) du 1^{er} juillet 2016

Monsieur le Président du CTL,

La Fonction Publique, est mal traitée depuis des années, avec comme point d'orgue le gel du point d'indice intervenu en 2010. Le dégel de ce dernier, accordant 0,6 % d'augmentation en 2016 et 0,6 % en 2017, ne peut être considéré que comme une aumône compte tenu des pertes de pouvoir d'achat enregistrées ces 20 dernières années.

À la DGFIP, depuis plus de 10 ans, notre administration a payé un TROP lourd tribut !

- Près de 35 000 emplois ont été supprimés (dont 60 par an, en moyenne, pour le seul département du val-de-Marne !)
- À ces suppressions, viennent s'ajouter les vacances d'emplois (100 pour le Val-de-Marne) qui altèrent la qualité dans l'exécution de nos missions et du service public rendu aux usagers.

Nous demandons donc **l'appel immédiat de toutes les listes complémentaires** de tous les concours A, B et C, l'arrêt des suppressions d'emplois, ainsi qu'un plan de recrutement à la hauteur de nos missions !

- Les restructurations (dont, pour ne prendre pour exemple que deux des points à l'ordre du jour du présent CTL, la fusion - pour commencer - des deux derniers secteurs du SIP de Boissy (préalable à la fusion de SIP) ou le déménagement de la Trésorerie de Vitry) et les suppressions de services s'accroissent au fil du temps... et de l'humeur de chaque Directeur (Général, régional ou départemental), chacun faisant du « mieux disant » en vue d'une hypothétique promotion... peu importe que les agents - eux - y laissent leur santé !

Le message du 19 mai du Directeur Général intitulé « Les lignes directrices de la DGFIP » en est d'ailleurs la plus parfaite illustration.

- La démarche stratégique à la DGFIP, conséquence d'une volonté de destruction des services publics orchestrée par la MAP (Modernisation de l'Action Publique), se décline aujourd'hui par le schéma d'adaptation des structures et du réseau (ASR).

Que de formules alambiquées pour un constat tragique : fusions de services (SIP, SIE, SPF, CDIF...), fusions de structures (Pôle Enregistrement-SPF...), suppressions de trésoreries, regroupements en pôles (PCRP, PRS...), **tout cela n'a qu'un seul but, gérer les pénuries et anticiper celles à venir... avant l'externalisation des missions !**

Cette adaptation à la rigueur budgétaire déstructure la DGFIP :

- éloignement de l'usager du service public (contraint à échanger avec l'e-administration même s'il n'a pas d'équipement informatique ou s'il ne maîtrise pas l'outil ou la langue) ;
- perte de sens, dégradation des conditions de vie au travail, mobilité contrainte (fonctionnelle et géographique), remise en cause des règles de gestion.

Et, comme nous le verrons dans cette instance, ce n'est pas la présentation aussi idyllique qu'erronée faite dans le document de synthèse de l'activité 2015 de la DDFiP du Val-de-Marne qui permettra de masquer la réalité !

Solidaires Finances Publiques continuera donc à combattre toutes ces dérives.

**Car aujourd'hui, le constat humain est simple :
les agents n'en peuvent plus, cela ne peut plus continuer ainsi.**

Des mouvements sociaux voient le jour dans le réseau, mais ce n'est qu'une première étape, car ils vont s'amplifier (6^e semaine de grève dans les Pyrénées Orientales, après Vierzon...). Et ce n'est pas le message de propagande du Directeur Général qui va calmer les choses, bien au contraire ! Il jette de l'huile sur le feu qui couvait : **quelle maladresse et quel mépris !**

À tout cela vient s'ajouter la mise en place de PPCR : Solidaires Finances Publiques dénonce les avancées, dites « majeures » par le Gouvernement, de ces propositions et en tout premier lieu les gains indiciaires des trois catégories A, B et C.

En effet, ces gains sont en grande partie autofinancés par les agents eux-mêmes, à travers le transfert de l'indemnitaire sur de l'indiciaire (ce qui en aucun cas ne compense les pertes de pouvoir d'achat enregistrées depuis plus d'une décennie).

De plus, PPCR comporte en son sein des reculs phénoménaux en matière d'évaluation professionnelle, de mobilité non choisie, de remise en cause indemnitaire à venir par la mise en place de son corollaire le RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel).

Pour Solidaires Finances Publiques, il est grand temps de **prendre enfin en compte l'humain**. Il faut cesser de dénigrer les fonctionnaires et le service public, seuls garants du principe d'égalité de tous les citoyens.